

CONCOURS

zélateurs bénéficiant de 100 points pour nous feront par-

iveaux donne 250 de 100 points

FINANCIALE

en juillet 1900

.....\$5.000.000

.....\$4.500.000

ir constamment en contact

le aux affaires qui lui sont t 350 bureaux (Succursales rio, Nouveau-Brunswick et

ue, les argents confiés à son de Censeurs.

re meilleur ami

S

LIVRE aux consacre eton pour FERME

le béton pour le cultivateur est à un dépôt d'épargne chaque

le matériel le plus facile à em- Utilité du Ciment pour le Cult- le livre qui a beaucoup aidé à ivateurs. Ce livre vous renseigne ière claire comment employer En suivant les directions vous truire des silos, des planchers de pres et faciles à nettoyer; des rier qui conservent toute la valeur : des glacières, des laiteries, des des citernes, des trottoirs et une des constructions utiles.

itions en béton sont permanentes lu feu et de la vermine ainsi que aux réparations continues et vos profits. aujourd'hui pour ce livre utile. A il serait bon marché—mais nous ayons GRATIS. Employez le sseus.

la Cement Company LIMITED

Canada Cement Company Phillips Montréal

de ventes: à Montréal Toronto Winnipeg Calgary

le Ciment "Canada" est en vente partout par plus de 2,000 mar- chands distribués dans les villes et villages du Canada. Si vous le pouvez trouver un marchand. écrivez à notre bureau de vente le plus rapproché.

IENT Co., Limited
da Cement Company
Montréal

gratuit votre

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité
de Québec..... 75c.
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classifiées 1c. du mot
minimum .50 sous.

Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme" Limitée, 111 Côte de
la Montagne, (Édifice Morin)
Québec Casier postal 129—
Tél. 2 4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



RÉDACTION ET
COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comi-
té de techniciens et de prati-
ciens agricoles, assistés de colla-
borateurs occasionnels et de
correspondants de diverses ins-
titutions agricoles. Toute col-
laboration est sujette au con-
trôle du directeur.

La correspondance concer-
nant la rédaction doit s'adres-
ser au Directeur du "Bulletin
de la Ferme", Casier postal 129
Haute-Ville, Québec.

Volume XIII

QUEBEC, LE 15 JANVIER 1925

Numéro 3

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Tous nos remerciements au Cercle de l'Union Catholique des Cultivateurs de St-Nazaire-d'Acton

Montréal, 9 janvier 1925.

Le Bulletin des Agriculteurs, reconnu pour son langage plutôt acerbe à l'égard de la COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE, manifeste maintenant de meilleurs sentiments envers elle. C'est d'un bon naturel au début de la nouvelle année.

Dans son édition du 8 janvier, ce journal cite en exemple le cercle de l'Union catholique des cultivateurs de la paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton. La coopérative locale de cette paroisse est affiliée à la Coopérative Fédérée et, grâce à cette affiliation, le chiffre d'affaires de ce groupe de sociétaires a dépassé \$60,000 l'an dernier. Il y a, certes, matière à félicitations pour les cultivateurs de cette paroisse et le Bulletin des Agriculteurs est bien obligé d'admettre.

"Nos cultivateurs, écrit son directeur, sont de véritables coopérateurs et ils ne souhaitent rien tant que de pouvoir s'entr'aider, non pas dans un but adverse aux autres classes—les diverses classes entre elles doivent s'entr'aider et nulle, au reste, ne cherche à opprimer les autres—mais à la seule fin d'améliorer leur situation en s'aidant les uns les autres d'une façon intelligente et pratique surtout pour la vente de leurs produits.

"Une preuve évidente de l'existence de cette heureuse mentalité est manifestement exhibée dans une résolution adoptée par le cercle de l'Union catholique des cultivateurs de la paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton, où celui-ci expose aux cultivateurs la nécessité absolue des sociétés coopératives pour l'écoulement des produits agricoles, demandant en même temps à tous les cultivateurs d'entourer la Coopérative Fédérée, la seule coopérative s'occupant de la vente des produits agricoles, en cette province, de leurs sympathies et de leur bienveillance, et invitant les intéressés à ne la critiquer, s'il y a lieu, qu'après une étude approfondie de ses actions. Voilà, il nous semble, une preuve évidente de l'esprit véritablement coopératif des membres de ce cercle et une preuve non moins évidente de la largeur d'esprit, en même temps que de la résolution bien arrêtée de protéger leurs intérêts, de ces mêmes cultivateurs."

C'est un jet très expressif d'une nouvelle mentalité chez le directeur de ce journal, surtout si l'on tient compte de certains écrits assez récents.

"En effet, poursuit-il, ceux qui prendront connaissance de cette résolution seront forcés d'admettre que l'Union Catholique des Cultivateurs n'est pas l'adversaire de la Coopérative Fédérée, qu'elle est prête à pardonner les erreurs réparées à temps et qu'elle est bien décidée à travailler au perfectionnement de cette société. Ce dernier point, les amis de Saint-Nazaire le laissent entendre clairement quand ils émettent l'opinion, qu'en cas de torts sérieux, les actions des administrateurs de la Coopérative doivent être examinées et critiquées par le public."

Nous lui donnons l'assurance que les administrateurs de la Coopérative Fédérée ne cherchent rien autre chose qu'une critique honnête et désintéressée, convaincus qu'ils sont des avantages qui rejailliront sur leur œuvre à cause des succès qu'elle a obtenus dans le passé, et des témoignages nouveaux qu'elle ne cesse de recueillir dans le rayonnement grandissant de ses activités.

La résolution du cercle de Saint-Nazaire-d'Acton, au sujet de la Coopérative Fédérée, mentionne entr'autres choses:

"Cette institution est la seule société commerciale des cultivateurs. Elle surveille les intérêts de ces derniers dans la vente de leurs produits. On ne devrait, ajoute la résolution, critiquer ses administrateurs qu'après étude approfondie de leurs actes et seulement quand on est bien certain qu'ils ont tort."

Et le directeur du Bulletin des Agriculteurs ajoute:

"Cela cependant ne peut pas être considéré comme l'expression d'un sentiment d'hostilité. Les administrateurs de la Coopérative étant des hommes, sont sujets à erreur et il n'est que juste que les principaux intéressés, ceux qui confient

leurs produits à cette société pour les faire vendre, suivent de près leurs employés afin de les faire bénéficier de l'expérience collective des cultivateurs et de les aider à se maintenir dans le droit sentier."

C'est la logique et la prudence même, M. le directeur, et nous avons toujours suivi cette ligne de conduite.

Et il termine par cette déclaration qui est sa profession de foi:

"Au Bulletin des Agriculteurs, nous avons pris connaissance de cette résolution avec grand plaisir parce qu'elle exprime clairement l'attitude qu'a toujours suivie le Bulletin des Agriculteurs en cette matière. Tous nos articles traitant des activités de la Coopérative en sont une preuve évidente et, en tant que nous sommes concernés, nous pouvons affirmer aux membres de la Coopérative et à tous les cultivateurs en général que nous maintiendrons cette attitude dans l'avenir."

Nous aurions bien des raisons et nous pourrions apporter bien des preuves qui nous justifieraient de prendre exception de ce dernier paragraphe. Si le directeur du Bulletin des Agriculteurs veut référer à ses dossiers, il comprendra ce que nous voulons dire.

Mais, si véritablement la mentalité hostile manifestée jusqu'à présent par le Bulletin des Agriculteurs à l'égard de la Coopérative Fédérée est changée, nous ne pouvons que nous en réjouir et nous sommes prêts à accueillir favorablement et sans rancune l'expression des bons sentiments que l'on manifeste, pourvu qu'ils soient sincères—l'intérêt des agriculteurs profitera d'une bonne entente qui a manqué jusqu'à présent sans qu'il y ait eu de notre faute—C'est cet intérêt qui nous a toujours guidés et qui nous engage à accueillir tous ceux qui veulent participer à notre œuvre de bonne foi et sans arrière pensée.

La Coopérative Fédérée de Québec.

Ce que nous faisons

Quelques services rendus

La Coopérative Fédérée de Québec n'affiche pas toujours les bons résultats de ses activités ni les avantages appréciables qu'en retire la classe agricole; il lui faudrait, pour le faire à chaque occasion, un journal quotidien volumineux rempli de la première à la dernière page. Elle se contente de quelques faits saillants pour rappeler à ses sociétaires, aux cultivateurs et aux autres qu'elle continue d'exister, qu'elle grandit rapidement et qu'elle fait du bien.

Durant les derniers mois de l'année écoulée, elle s'est multipliée pour rendre des services signalés à ceux qui ont eu recours à ses bons offices. Arrêtons-nous aux suivants:

Dindons de Charlevoix.—Les 55 producteurs groupés en coopérative de vente ont fait réaliser à leur région cette année, un surplus de \$10,000, grâce à l'expédition globale de leurs dindons à la Coopérative Fédérée à Montréal. Ils ont obtenu un prix net de 37 sous la livre alors qu'auparavant ils devaient se contenter de 25 sous à 28 sous sur le marché local, ou à Québec.

Agneaux de la Beauce.—La Coopérative Fédérée a amélioré sensiblement le marché des enchères qui terminait chacune des expositions locales; elle a fait concurrence aux commerçants pour obtenir aux cultivateurs les plus hauts prix du marché. Il en est résulté une hausse moyenne de 2 à 3 sous par livre, sur les ventes de l'année précédente.

Poisson de la Gaspésie.—Cinq ou six coopératives de pêcheurs organisées par nos soins, ont expédié des quantités considérables du fameux saumon de Gaspé et de morue, sur les marchés de Québec, de Montréal et des États-Unis. Elles ont obtenu des prix exceptionnellement bons, et ont secoué le joug des spéculateurs américains. Même elles ont trouvé des débouchés en Europe, en Italie tout particulièrement, où le poisson de Gaspé est partout primé.

Beurre et fromage.—La fabrication est maintenant surveillée de près, grâce aux analystes-experts de la Coopérative Fédérée qui envoient des rapports suivis aux fabricants. La qualité des produits s'en ressent, de même que les bénéfices des cultivateurs.

(Suite à la page 47)

15

15

15